



Compte rendu du Conseil municipal **du 10 avril 2017**

(article L. 2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune de Séméac, dûment convoqué le trois avril deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil Municipal le dix avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente,

Sous la présidence de Geneviève ISSON, Maire.

Etaient présents :

Philippe BAUBAY, Joëlle BERNADET, Françoise ARMAND, Serge DUFFAU, Sylvie CHEMINADE, Jean-Pierre ALEM, Christine BARRAUD, Adjointes.

Bernard DUCOR, Marie-Aline LANUSSE, Michel ABEILHE, Martine FOCESATO, Alain GALLET, Marion CONSTANCE, Jonathan BOUTIQ, Yolande DAGUET, Roger MOREAUX, Marie-Ange MARIE, Alain BAYLAC, Yvette LAGARDE, Régine POUX, Pierre CLAVERIE, Nathalie DARCY, Philippe EVON, Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Erick BARROUQUERE-THEIL par Alain GALLET.

Magali LABORDE par Martine FOCESATO.

Robert TAMBURELLO par Marie-Ange MARIE.

Secrétaire de séance :

Serge DUFFAU.

Madame le Maire demande si le Conseil municipal a des remarques à faire sur le compte rendu du Conseil municipal du 15 mars 2017.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Questions d'ordre budgétaire

1. Compte de gestion de la commune pour 2016 :

Rapporteur Monsieur Serge DUFFAU, adjoint au Maire.

Comme chaque année, il s'avère nécessaire que le Conseil municipal délibère sur le compte de gestion dressé par madame la comptable publique de la commune.

Celui-ci a été arrêté aux sommes suivantes :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	296 505,39	0,00	0,00	960 485,15	296 505,39	960 485,15
Opérations de l'exercice	1 697 827,00	1 389 230,02	3 916 135,50	4 628 133,75	5 613 962,50	6 017 363,77
TOTAUX	1 994 332,39	1 389 230,02	3 916 135,50	5 588 618,90	5 910 467,89	6 977 848,92
Résultats de clôture	605 102,37	0,00	0,00	1 672 483,40	0,00	1 067 381,03
Résultats à réaliser	366 138,00	0,00			366 138,00	0,00
TOTAUX CUMULES	971 240,37	0,00	0,00	1 672 483,40	366 138,00	1 067 381,03
RESULTATS DEFINITIFS	971 240,37	0,00	0,00	1 672 483,40	0,00	701 243,03

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le compte de gestion de la commune pour 2016 est adopté comme détaillé précédemment.

Article 2 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- notification à madame la comptable publique de la commune
- insertion au registre des délibérations et publication au recueil des actes administratifs et autres publications réglementaires.

2. Compte administratif de la commune pour 2016 : (cf annexe) :

Rapporteur monsieur Serge DUFFAU, adjoint au Maire.

Le Conseil municipal doit délibérer en l'absence de madame le Maire, et doit donc désigner en son sein, un président.

Le conseil municipal désigne monsieur BAUBAY, adjoint au Maire pour présider au vote.

Le compte administratif de la commune pour 2016 est en tous points, identique au compte de gestion 2016 arrêté par le comptable public de la commune.

Pour le fonctionnement, il s'agit des sommes suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 133 900,00	957 381,55			176 518,45
012	Charges de personnel et frais assimilé	1 883 500,00	1 796 304,70			87 195,30
014	Atténuations de produits	9 000,00	8 203,38			796,62
65	Autres charges de gestion courante	910 000,00	901 778,69			8 221,31
Total des dépenses de gestion courante		3 936 400,00	3 663 668,32	0,00	0,00	272 731,68
66	Charges financières	144 000,00	96 274,05	33 080,84		14 645,11
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	60,00			1 940,00
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses Imprévues	20 000,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		4 102 400,00	3 760 002,37	33 080,84	0,00	289 316,79
023 (2)	Virement à la section d'investissement	1 231 286,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	133 000,00	123 052,29			9 947,71
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 364 286,00	123 052,29	0,00	0,00	9 947,71
TOTAL		5 466 686,00	3 883 054,66	33 080,84	0,00	299 264,50

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				
--	-------------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	56 000,00	70 930,22			-14 930,22
70	Produits des services, domaine et vent	230 600,00	244 635,38			-14 035,38
73	Impôts et taxes	3 714 600,00	3 743 514,99			-28 914,99
74	Dotations, subventions et participations	494 000,00	552 858,78			-58 858,78
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	14 994,38			-3 994,38
Total des recettes de gestion courante		4 506 200,00	4 626 933,75	0,00	0,00	-120 733,75
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		1 200,00			-1 200,00
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		4 506 200,00	4 628 133,75	0,00	0,00	-121 933,75
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 506 200,00	4 628 133,75	0,00	0,00	-121 933,75

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 960 485,15				
---	-------------------	--	--	--	--

Pour l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées	198 000,00	82 311,01	107 000,00	8 688,99
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	80 704,00	29 296,00	
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 420 750,00	1 226 678,82	229 842,00	964 229,18
	Total des dépenses d'équipement	2 728 750,00	1 389 693,83	366 138,00	972 918,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	14 888,00		112,00
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	293 250,00	293 245,17		4,83
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	308 250,00	308 133,17	0,00	116,83
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	3 037 000,00	1 697 827,00	366 138,00	973 035,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 037 000,00	1 697 827,00	366 138,00	973 035,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		296 505,39			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	265 614,00	163 450,24		102 163,76
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	630 600,00			630 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	896 214,00	163 450,24	0,00	732 763,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	218 500,00	248 222,10		-29 722,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	854 506,00	854 505,39		0,61
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	1 073 006,00	1 102 727,49	0,00	-29 721,49
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	1 969 220,00	1 266 177,73	0,00	703 042,27
021	Virement de la section de fonctionnement	1 231 286,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	133 000,00	123 052,29		9 947,71
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	1 364 286,00	123 052,29	0,00	9 947,71
TOTAL		3 333 506,00	1 389 230,02	0,00	712 989,98
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	296 505,39	0,00	0,00	960 485,15	296 505,39	960 485,15
Opérations de l'exercice	1 697 827,00	1 389 230,02	3 916 135,50	4 628 133,75	5 613 962,50	6 017 363,77
TOTAUX	1 994 332,39	1 389 230,02	3 916 135,50	5 588 618,90	5 910 467,89	6 977 848,92
Résultats de clôture	695 102,37	0,00	0,00	1 672 483,40	0,00	1 067 381,03
Résultats à réaliser	366 138,00	0,00			366 138,00	0,00
TOTAUX CUMULES	971 240,37	0,00	0,00	1 672 483,40	366 138,00	1 067 381,03
RESULTATS DEFINITIFS	971 240,37	0,00	0,00	1 672 483,40	0,00	701 243,03

Monsieur CLAVERIE souhaiterait que les tableaux présentés reprennent les sommes réalisées lors des exercices antérieurs pour faire une comparaison la plus objective possible. Il constate notamment que les dépenses de personnel s'avèrent inférieures aux prévisions de même les frais d'énergie. Il a analysé que la DGF avait baissé de 124.000€, mais que les dépenses étaient maîtrisées à la différence des années passées.

Monsieur DUFFAU tient à préciser que la présentation qui est faite, est celle prévue par la réglementation budgétaire, on ne peut pas la modifier, mais il retient la suggestion de monsieur CLAVERIE de faire une présentation à titre d'information sur plusieurs années en commission des finances, ce qui montrera l'efficacité de la gestion municipale.

Madame le Maire rappelle qu'après l'adoption du compte de gestion dressé par la comptable publique de la commune pour 2016, le conseil municipal doit procéder à l'adoption du compte administratif dressé par madame le Maire.

Vu l'article L 2121-14 du CGCT, notamment son deuxième alinéa, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. »

Lors de cette question, Madame le Maire fournit les explications nécessaires sur sa gestion, mais elle ne peut ni présider l'examen du compte administratif, ni être présente lors du vote.

Elle se retire donc.

Sur proposition de monsieur BAUBAY, adjoint au Maire, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 4 abstentions,

Après comparaison et concordance avec le compte de gestion de la commune pour 2016

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le compte administratif 2016 de la commune dressé par madame le Maire est adopté et arrêté aux sommes détaillées en supra.

Article 2 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- notification à madame la comptable publique de la commune
- insertion au registre des délibérations et publication au recueil des actes administratifs et autres publications réglementaires.

3. Affectation du résultat de la commune de 2016 :

Rapporteur monsieur Serge DUFFAU, adjoint au Maire.

Comme chaque année après le vote du compte administratif de la commune, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice achevé, qui sera repris dans le budget 2017.

Celui-ci doit être obligatoirement affecté à la couverture du déficit d'investissement si le résultat de cette section est déficitaire, puis ensuite à la couverture du déficit des restes à réaliser en investissement, ce qui correspond à l'objectif du virement à la section d'investissement voté lors des prévisions budgétaires.

Il est donc proposé l'affectation suivante :

- un excédent de fonctionnement de :	711 998,25
- un excédent reporté de :	960 485,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 672 483,40
- un déficit d'investissement de :	605 102,37
- un déficit des restes à réaliser de :	366 138,00
Soit un besoin de financement de :	971 240,37

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	1 672 483,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	971 240,37
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	701 243,03
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	605 102,37

Vu les articles L1612-1, L1612-2, L2311-1, L2312-1, et R2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération d'approbation du compte de gestion 2016 dans la présente séance,
Vu la délibération d'approbation du compte administratif 2016 dans la présente séance,
Vu les résultats dégagés à l'issue de l'exécution budgétaire 2016,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal par 23 voix pour et 4 abstentions,
DÉLIBÈRE

Article 1 les résultats de l'exercice 2016 sont affectés comme détaillés ci-dessus :

Article 2 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- notification à madame la comptable publique de la commune
- insertion au registre des délibérations et publication au recueil des actes administratifs et autres publications réglementaires.

4. Budget primitif de la commune pour 2017 (cf. annexe) :

Rapporteur monsieur Serge DUFFAU, adjoint au Maire.

Madame le Maire donne la parole à monsieur DUFFAU, adjoint au Maire.

Ce dernier explique que comme vu lors du débat d'orientations budgétaires et en commission des finances, le budget 2017 demeure serré tout en maintenant dans un contexte difficile un niveau important d'investissement. Il reprend les résultats de l'exercice 2016, ainsi que les restes à réaliser.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 133 900,00		1 143 900,00	1 143 900,00	1 143 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 883 500,00		1 908 200,00	1 908 200,00	1 908 200,00
014	Atténuations de produits	9 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	910 000,00		914 400,00	914 400,00	914 400,00
Total des dépenses de gestion courante		3 936 400,00	0,00	3 968 500,00	3 968 500,00	3 968 500,00
66	Charges financières	144 000,00		142 000,00	142 000,00	142 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		4 102 400,00	0,00	4 132 500,00	4 132 500,00	4 132 500,00
023	Virement à la section d'investissement	1 231 286,00		884 241,00	884 241,00	884 241,00
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	133 000,00		112 502,00	112 502,00	112 502,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 364 286,00	0,00	996 743,00	996 743,00	996 743,00
TOTAL		5 466 686,00	0,00	5 129 243,00	5 129 243,00	5 129 243,00

+

D.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 129 243,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	56 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	230 600,00		270 600,00	270 600,00	270 600,00
73	Impôts et taxes	3 714 800,00		3 655 000,00	3 655 000,00	3 655 000,00
74	Dotations, subventions et participations	494 000,00		469 400,00	469 400,00	469 400,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 506 200,00	0,00	4 428 000,00	4 428 000,00	4 428 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		4 506 200,00	0,00	4 428 000,00	4 428 000,00	4 428 000,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 506 200,00	0,00	4 428 000,00	4 428 000,00	4 428 000,00

+

R.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	701 243,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 129 243,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	996 743,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

Le budget est voté par chapitre pour le fonctionnement et pour l'investissement, ainsi que par nature pour l'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées	116 000,00	107 000,00	183 000,00	183 000,00	290 000,00
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	29 296,00	48 000,00	46 000,00	75 296,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			1 035 500,00	1 035 500,00	1 035 500,00
	Total des opérations d'équipement	1 944 750,00	229 842,00			2 229 842,00
	Total des dépenses d'équipement	2 170 750,00	366 138,00	1 264 500,00	1 264 500,00	1 630 638,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00				
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	283 250,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	308 250,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'invest.	2 479 000,00	366 138,00	1 564 500,00	1 564 500,00	1 930 638,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 479 000,00	366 138,00	1 564 500,00	1 564 500,00	1 930 638,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF-REPORTE OU ANTICIPE

+

605 103,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

2 535 741,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	265 614,00		427 758,00	427 758,00	427 758,00
16	Emprunts et dettes assimilés	630 600,00				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	896 214,00	0,00	427 758,00	427 758,00	427 758,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	218 500,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	854 506,00		971 240,00	971 240,00	971 240,00
138	Autres subv.d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	1 073 006,00	0,00	1 111 240,00	1 111 240,00	1 111 240,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'invest.	1 969 220,00	0,00	1 538 998,00	1 538 998,00	1 538 998,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 231 286,00		884 241,00	884 241,00	884 241,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	133 000,00		112 502,00	112 502,00	112 502,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'invest.	1 364 286,00	0,00	996 743,00	996 743,00	996 743,00
TOTAL		3 333 506,00	0,00	2 535 741,00	2 535 741,00	2 535 741,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF-REPORTE OU ANTICIPE

+

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

2 535 741,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)

996 743,00

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2017

	détail	propositions
	Rénovation éclairage public (lampes vapeur mercure)	12 000 €
	Rénovation éclairage public (programme pluriannuel) éclairage échangeur	40 000 €
	Eclairage av Mitterrand	22 500 €
	Enfouissement réseau av Mitterrand	107 000 €
	Orange	1 500 €
	SOUS TOTAL (A)	183 000 €
ACQUIS. BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	Renouvellement matériel ST	5 000 €
	Panneau affichage lumineux	10 000 €
	Potelets visualisation traversée piétonne (accessibilité) + antistationnement	8 000 €
	Scolaire	6 000 €
	Jeunesse	2 000 €
	Sport	4 000 €
	Armoire frigo A Caso	1 000 €
	Renouvellement extincteurs	1 500 €
	Vidéo projecteur CAC	6 000 €
	Imprévus	2 500 €
		46 000 €
BATIMENTS	Aménagement ex logements instituteurs ram	180 000 €
	Travaux accessibilité (Cf ADAP)	70 000 €
	CLSH stores Sud	16 000 €
	Groupe scolaire : sonnerie, remplacement serrures	12 500 €
	Restaurant scolaire: rafraichissement réserves + crédence cuisine	10 000 €
	Eclairage salle stade A. Noguès	3 000 €
	GTB centre Léo-Lagrange	8 500 €
	Etude architecturale chaufferie bois	1 500 €
	301 500 €	
VOIRIE / ESPACE PUBLIC	VRD Ram	20 000 €
	Travaux avenue Mitterrand (gratolre - Leverre)	365 000 €
	Travaux aménagement terre-plein central av Mitterrand RD817	70 000 €
	Aménagement carrefour Saint Christophe	20 000 €
	Etudes aménagement quartier des écoles – Léo Lagrange	20 000 €
	Aménagement rue Fénelon (études +travaux réseaux)	120 000 €
	Etudes voie Nord cimetière Pradettes	10 000 €
	Revêtement allée du Bourg d'Oiseaux	40 000 €
	Installation cavurnes supplémentaires	9 000 €
	Aménagement espaces verts labellisation + études faisabilité terre plein	10 000 €
	Remplacement poteaux incendie	30 000 €
	Travaux divers et imprévus	20 000 €
	734 000 €	
	SOUS TOTAL (B)	1 081 500 €
	TOTAL GENERAL (A + B)	1 264 500 €

Madame le Maire précise que pour les travaux avenue François Mitterrand, une nouvelle étude a été demandée pour minimiser le coût du projet au bureau d'études, les conclusions de ce dernier n'ont pas permis de réduire celui-ci. La semaine passée, elle a rencontré la DIRSO qui compte tenu des multiples interventions sur le chantier s'est engagée à reporter la mise en œuvre de l'enrobé de la bande de roulement en avril 2018, ce qui laissera un temps un peu plus important pour négocier avec les commerçants.

Monsieur EVON souhaite savoir à quel niveau d'avancement en est le projet d'aménagement.

Madame le Maire répond que le projet une fois plus précisément affiné devra être validé par la DIRSO qui est gestionnaire au nom de l'Etat de la route.

Monsieur EVON souligne l'importance de cette opération qui avec les coûts d'éclairage, d'enfouissement des réseaux représente 39% des dépenses d'équipement.

Madame le Maire rappelle les objectifs de ce projet plus de sécurité, circulation des personnes à mobilité réduite et plus de places de stationnement. Il s'agit de la continuité de l'aménagement du bout du pont.

Monsieur ALEM, adjoint au Maire, confirme que l'ensemble des travaux prévus doit être validé par la DIRSO, le projet sera prochainement présenté en commission des travaux.

Monsieur EVON demande combien cela générera de places en plus.

Monsieur ALEM répond une dizaine dont une partie de stationnement bref.

Monsieur EVON désire connaître l'échéancier de ce projet.

Monsieur ALEM détaille celui-ci, l'enfouissement est programmé pour cet été, les autres travaux en suivant s'achèveront fin décembre 2017, début janvier 2018 avant l'intervention de la DIRSO.

Monsieur EVON constate donc que tous ces travaux seront imputés sur le budget 2017.

Monsieur CLAVERIE constate que les charges sont en hausse de 460.000€ et les recettes que de 200.000€ par rapport au réalisé 2016.

Monsieur DUFFAU rappelle la politique budgétaire de la commune qui lui a jusqu'à maintenant très bien réussi, estimation très large des dépenses et estimation restrictive des recettes, ce qui est bien plus prudent avec une hausse très faible des recettes fiscales et une baisse très nette des dotations de l'Etat.

Monsieur CLAVERIE est d'accord sur la méthode mais ne risque-telle pas de susciter un appel à la dépense par exemple la hausse des dépenses d'énergie et des charges financières ?

Monsieur l'Adjoint au Maire rassure monsieur CLAVERIE, les dépenses de fluide correspondent à des besoins réels on ne va pas plus chauffer les locaux ou les éclairer plus fortement les rues parce que le budget est en hausse sur ce poste, c'est identique pour les charges financières les frais d'intérêts d'emprunt ne vont pas augmenter parce que l'on a inscrit plus au budget.

5. Taux d'imposition de la commune pour 2017 :

Rapporteur monsieur Serge DUFFAU, adjoint au Maire. Conformément au projet de budget primitif pour 2017 présenté en question précédente, il est proposé de ne pas augmenter les impôts communaux pour 2017.

Les taux donc demeureront inchangés :

taxe d'habitation : 7,45 %

taxe foncière bâti : 20,29 %

taxe foncière non bâti : 32,37 %.

Le coefficient de variation proportionnelle est donc de 1.

Monsieur EVON informe que si les taux n'augmentent pas les bases elles le sont.

Monsieur l'adjoint explique que cette hausse est très faible la loi de finances pour 2017 prévoit une hausse de 0,4% des bases, si le produit progresse c'est du à l'apport de nouvelles bases, l'apport physique de nouvelles constructions notamment.

Madame le Maire rappelle que la gestion communale, c'est aussi un choix politique entre la hausse des tarifs publics et celle des impôts pour financer les services publics. De justes équilibres doivent être trouvés et c'est le rôle du conseil municipal.

Madame POUX considère que l'attractivité de la commune se trouve dans la maîtrise des taxes, il faut que le financement des services publics trouve une meilleure participation des bénéficiaires.

Monsieur BAUBAY reconnaît que le taux faible de la taxe d'habitation est un élément attractif, mais le choix des personnes pour venir résider à Séméac, c'est d'abord la proximité avec Tarbes. A 20 kilomètres d'ici les impôts sont moins élevés, mais le prix de l'immobilier chute. Ce ne sont donc pas les impôts, le premier critère de choix. L'importance et la qualité des services offerts à la population est un critère primordial, école multiples activités pour les enfants, les anciens, transports public, etc... font pencher le choix sur Séméac. Tous ces services, il faut les financer, et on ne peut pas uniquement les faire payer aux utilisateurs car sinon les tarifs seraient prohibitifs.

Madame FOCESATO demande la périodicité du lissage de la fiscalité intercommunale.

Madame le Maire rappelle que cela a fait l'objet de présentation lors de précédentes réunions et que l'impact pour Séméac est faible et le lissage s'opérera sur une période de treize ans.

Monsieur BAUBAY précise que la hausse de la fiscalité n'est pas une fatalité, il faut être novateur, il existe des solutions dans certains domaines.

Monsieur l'adjoint au Maire évoque le cas du Symat avec la Taxe OM avec une partie incitative qui va permettre de valoriser les actions des habitants visant à réduire les déchets.

Sur proposition de madame le Maire,

Vu les articles L1612-1 et L1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 99 de la loi n°2016-1917 du 9 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017,

Vu les articles 1518 bis, 1636 bis sexies, 1636 B septies, et 1636 B decies du code général des impôts,

Vu la délibération du Conseil municipal de la présente réunion, adoptant le budget 2017 de la commune,

Madame le Maire rappelle que pour la sixième année consécutive les taux de la commune ne seront pas augmentés.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Les taux d'imposition des taxes communales demeurent inchangés pour la sixième année consécutive, avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 et sont donc les suivants :

taux de la commune pour 2017				taux moyen communaux 2016 (nationaux)	taux moyen communaux 2016 (départementaux)
TH	7 440 000 €	7,45	554 280 €	24,38	24,08
TFPB	6 564 000 €	20,29	1 331 836 €	20,85	20,11
TFPNB	80 100 €	32,37	25 928 €	49,31	56,8
			1 912 044 €		

Article 2 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- notification à madame la comptable publique de la commune
- insertion au registre des délibérations et publication au recueil des actes administratifs et autres publications réglementaires

6. Demande de subvention au titre du Contrat régional unique pour le relais assistants maternels :

Rapporteur madame le Maire.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du budget principal de la commune pour 2017, il a été décidé d'inscrire l'aménagement du Relais Assistants Maternels.

Il est rappelé que la commune de Séméac met actuellement à la disposition du syndicat intercommunal du Relais d'Assistants Maternels comprenant les communes de Séméac et d'Aureilhan pour la pratique de leurs activités, une maison pour accueillir ce RAM.

Aujourd'hui, cette maison est inadaptée et non accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Il a donc été décidé d'aménager le RAM dans un des anciens logements de fonction des enseignants.

Celui-ci répondra à deux critères importants :

- Le premier de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite d'un coût estimé à 5.580 € hors taxes.

- Le second d'assurer une réelle économie d'énergie dont le coût est estimé à 29.606 € hors taxes.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter de la Région le subventionnement de la partie des travaux correspondant à l'accessibilité des PMR et celle des travaux d'économie d'énergie suivant, au titre du Contrat Régional Unique.

Considérant le plan de financement suivant :

COÛT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 151.743,50 € hors taxes, sur le budget communal
 MONTANT ELIGIBLE DE L'OPERATION 35.456,75 € H.T.
 C.R.U. DEMANDE 12.406,89 €

Soit 35....%

Il s'avère nécessaire d'adopter le tableau de financement suivant, qui sera le même pour les autres demandes de subventions relatives au Ram auprès de la CAF et du Département.

TABLEAU DE FINANCEMENT

aménagement du RAM (hors taxes)			
dépenses		recettes	
		autofinancement	31 730,95 €
honoraires	18 000,00 €	subvention région	12 409,86 €
travaux	133 743,50 €	<i>(base des travaux retenus pour la subvention énergie 29606,75€ pmr 5850€)</i>	
divers		subvention département	31 730,94 €
		subvention CAF	37 935,88 €
		prêt CAF	37 935,88 €
total hors taxes	151 743,50 €	total hors taxes	151 743,50 €

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Sollicite auprès de la Région Occitanie l'attribution d'une subvention de 12.406,89 € au titre du Contrat Régional Unique, en vue de financer l'accessibilité PMR et les travaux d'économie d'énergie comme détaillés ci-dessus.

Article 2 : Rappelle qu'il a inscrit les crédits nécessaires à la dite opération au budget de la commune pour 2017.

Article 3 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- notification à la Région Occitanie ;
- notification à la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- insertion au registre des délibérations et publication au recueil des actes administratifs.

7. Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet 2017 pour le relais assistants maternels :

Rapporteur madame le Maire.

Madame le Maire informe que pour bénéficier du subventionnement de la part du Conseil Départemental, il s'avère nécessaire de solliciter officiellement cette demande et d'arrêter le financement de ce projet, comme cela a été fait pour la demande auprès du Conseil Régional.

Dans le cadre du budget principal de la commune pour 2017, il a été décidé d'inscrire l'aménagement du Relais Assistants Maternels.

La commune de Séméac met actuellement à la disposition du syndicat intercommunal du Relais d'Assistants Maternels, comprenant les communes de Séméac et d'Aureilhan, pour la pratique de leurs activités, une maison pour accueillir ce RAM.

Aujourd'hui, cette maison est inadaptée et non accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Rendre l'accessibilité de cette maison serait très coûteux et ne prendrait pas en compte un deuxième objectif qui est d'améliorer les performances en matière de consommation énergétique de cette maison, cet élément s'avérant lui aussi prohibitif et présenterait aussi la contrainte de suspendre, à défaut de trouver un local adapté, les activités du Ram.

Il a été décidé de réinstaller après travaux le RAM dans un des anciens logements de fonction des enseignants (l'autre logement devant servir à moyen terme après réhabilitation, d'espaces jeunes.)

L'aménagement de ce logement permettra donc l'accessibilité aux PMR à un coût moindre que celui d'un maintien dans les lieux actuels et de répondre à un certain nombre de critères qui apparaissent à la commune comme prioritaires.

Critère petite enfance et amélioration du service public :

Dans le cadre de l'organisation structurelle d'un pôle géographique lié à l'enfance, à la petite enfance et la jeunesse, il est prévu de regrouper les différentes structures œuvrant dans ce domaine à proximité des écoles élémentaires et pré élémentaires.

Critère développement durable :

Ce regroupement visera à moyen terme à réduire les déplacements et à favoriser les liaisons douces, dans le souci de la préservation des ressources budgétaires et des espaces publics.

Critère économie d'énergie :

Ce nouveau RAM respectera des normes en matière de consommation énergétique qui permettront une réelle économie de consommation, sans oublier le critère accessibilité qui a été celui pris en considération en premier pour la décision, l'aménagement de ce logement permettra l'accessibilité aux PMR à un coût moindre que celui d'un maintien dans les lieux actuels.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation en mairie auprès des différents intervenants et administrations concernées, à savoir la PMI, la CAF notamment, au cours de laquelle ont été recueillies leurs observations dont la commune tiendra compte dans la mesure de leurs faisabilités.

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées peut apporter son soutien dans le cadre de l'appel à projet 2017, pour cet aménagement en tenant compte de deux limites :

- La première est que le montant total des subventions ne doit pas être supérieur à 70%
- La seconde : la subvention du département ne peut pas être supérieure à l'autofinancement de la commune soit 31.730,95€.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées une subvention, et d'adopter le plan de financement suivant :

TABLEAU DE FINANCEMENT			
aménagement du RAM (hors taxes)			
dépenses		recettes	
		autofinancement	31 730,95 €
honoraires et divers	18 000,00 €	subvention région	12 409,86 €
travaux	133 743,50 €	<i>(base des travaux retenus pour la subvention énergie 29606,75 € pmr 5850 €)</i>	
divers		subvention département	31 730,94 €
		subvention CAF	37 935,88 €
		prêt CAF	37 935,88 €
total hors taxes	151 743,50 €	total hors taxes	151 743,50 €

Sur proposition de madame le Maire, le Conseil municipal, par 27 voix pour,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Sollicite auprès du département des Hautes-Pyrénées l'attribution d'une subvention de 31.730,94 €, en vue de financer les travaux d'aménagement du RAM dans l'ancien logement de fonction.

Article 2 : Rappelle qu'il a inscrit les crédits nécessaires à la dite opération au budget de la commune pour 2017.

Article 3 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- notification à monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- insertion au registre des délibérations et publication au recueil des actes administratifs.

8. Demande de subvention auprès de la CAF pour le Relais des Assistantes Maternelles :

Rapporteur madame le Maire.

Madame Le Maire rappelle que dans le cadre du budget principal de la commune pour 2017, il a été décidé d'inscrire l'aménagement du Relais Assistants Maternels.

La commune de Séméac met actuellement à la disposition du syndicat intercommunal du Relais d'Assistants Maternels, comprenant les communes de Séméac et d'Aureilhan pour la pratique de leurs activités, une maison pour accueillir ce RAM.

Aujourd'hui, cette maison est inadaptée et non accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Rendre l'accessibilité de cette maison serait très coûteux et ne prendrait pas en compte un deuxième objectif qui est d'améliorer les performances en matière de consommation énergétique de cette maison, cet élément s'avérant lui aussi prohibitif et présenterait aussi la contrainte de suspendre, à défaut de trouver un local adapté, les activités du Ram.

Il a été décidé de réinstaller après travaux le RAM dans un des anciens logements de fonction des enseignants (l'autre logement devant servir à moyen terme après réhabilitation d'espaces jeunes.)

L'aménagement de ce logement permettra donc l'accessibilité aux PMR à un coût moindre que celui d'un maintien dans les lieux actuels et de répondre à un certain nombre de critères qui apparaissent à la commune comme prioritaires.

Critère petite enfance et amélioration du service public :

Dans le cadre de l'organisation structurelle d'un pôle géographique lié à l'enfance, à la petite enfance et la jeunesse, il est prévu de regrouper les différentes structures œuvrant dans ce domaine à proximité des écoles élémentaires et pré élémentaires.

Critère développement durable :

Ce regroupement visera à moyen terme à réduire les déplacements et à favoriser les liaisons douces, dans le souci de la préservation des ressources budgétaires et des espaces publics.

Critère économie d'énergie :

Ce nouveau RAM respectera des normes en matière de consommation énergétique qui permettront une réelle économie de consommation, sans oublier le critère accessibilité qui a été celui pris en considération en premier pour la décision, l'aménagement de ce logement permettra l'accessibilité aux PMR à un coût moindre que celui d'un maintien dans les lieux actuels.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation en mairie auprès des différents intervenants et administrations concernées, à savoir la PMI, la CAF notamment, au cours de laquelle ont été recueillies leurs observations dont la commune tiendra compte dans la mesure de leurs faisabilités.

La Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées intervient dans le cadre des rénovations et réaménagements de locaux destinés au RAM à hauteur de 50% des dépenses engagées hors taxes plafonnées à 160.000€, sous la forme d'une subvention de 25% et d'un prêt à 25%.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées pour l'octroi de prêt et subvention, considérant le plan de financement suivant :

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 151.743,50 € hors taxes, sur le budget communal

- subvention à 25% 37.935,88 €

- prêt à 25% 37.935,88 €

Il faut là aussi formaliser la demande notamment en adoptant le plan de financement, identique à celui établi pour la demande auprès du Conseil Régional et le département :

TABLEAU DE FINANCEMENT

aménagement du RAM (hors taxes)			
dépenses		recettes	
		autofinancement	31 730,95 €
honoraires et divers	18 000,00 €	subvention région	12 409,86 €
travaux	133 743,50 €	<i>(base des travaux retenus pour la subvention énergie 29606,75 € pmr 5850 €)</i>	
divers		subvention département	31 730,94 €
		subvention CAF	37 935,88 €
		prêt CAF	37 935,88 €
total hors taxes	151 743,50 €	total hors taxes	151 743,50 €

Sur proposition de madame le Maire, le Conseil municipal par 27 voix pour,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales l'attribution d'une subvention de 37.935,88 € et d'un prêt de 37.935,88 € en vue de financer les travaux d'aménagement du RAM dans l'ancien logement de fonction.

Article 2 : Rappelle qu'il a inscrit les crédits nécessaires à la dite opération au budget de la commune pour 2017.

Article 3 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

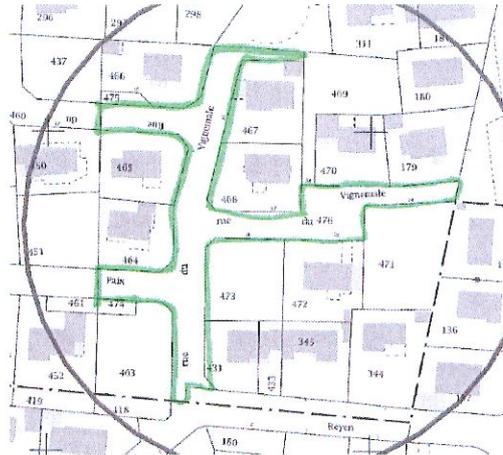
- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- notification à la CAF65 ;
- notification à la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- insertion au registre des délibérations et publication au recueil des actes administratifs.

Questions d'ordre patrimonial et urbanistique

9. Intégration du lotissement Mariane :

Rapporteur monsieur Philippe BAUBAY, adjoint au Maire.

Les voies de desserte du lotissement Mariane (pour partie rue du Vignemale, rue du Balaitous) sont affectées à l'usage direct du public.



Il est proposé au Conseil municipal d'une part d'acquérir ces voies correspondant à la parcelle cadastrée AL 476 et d'autre part de les classer dans le domaine public.

Leur classement dans le domaine public ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, l'organisation d'une enquête publique n'est pas nécessaire (article L141-3 du Code de la voirie routière).

Sur proposition de Madame le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;

Considérant que l'immeuble correspond à des voies affectées à la circulation publique ;

Considérant que ce dernier est spécialement aménagé à ce effet ;

Considérant qu'il présente un état d'entretien acceptable ;

Par 27 voix pour, le Conseil municipal,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

- décide de l'acquisition de la parcelle AL 476 d'une contenance de 2389 m² au prix d'un euro et prend en charge les frais de mutation ;
- autorise Madame le Maire à signer tout acte permettant la mutation immobilière ;
- décide du classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

Article 2 : Le présent acte fait l'objet des formalités suivantes :

- transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- publication au recueil des actes administratifs et insertion au registre des délibérations ;
- information à Madame la Trésorière de Tarbes-Adour-Echez ;
- transmission à Maître Navarret, notaire.

Questions d'ordre ressources Humaines

10 - Modification du tableau des effectifs :

Rapporteur monsieur Philippe BAUBAY, adjoint au Maire.

Monsieur l'Adjoint rappelle que dans le cadre du déploiement des cartes d'identité numériques, il s'avère nécessaire de modifier l'organisation des services d'accueil, compte tenu de l'accroissement de la charge de travail, à laquelle s'ajoute un besoin au niveau des services financiers et des ressources humaines.

Il propose que la commune crée un emploi à temps complet dont le grade n'est pas à ce jour défini, l'annonce du recrutement étant toute récente.

En conséquence, il faut créer les emplois d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, une fois l'emploi pourvu, les deux postes ne correspondant pas à l'emploi de la personne recrutée seront supprimés. La date d'effet de ces créations est le 1^{er} mai 2017.

Madame POUX ne comprend pas le principe de créer l'emploi avant de définir le profil.

Monsieur BAUBAY explique que le profil du poste est connu, il y a une partie importante d'accueil avec le développement des CNI numérisées qui ne se font plus que dans 4 communes de la nouvelle agglomération, un soutien aux ressources humaines et aux finances en plus de l'accueil. Il s'agit d'un emploi de catégorie C administratif et le grade dépendra de celui de la personne recrutée.

Madame POUX rappelle que dans le contexte tendu que connaissent les communes, elle est opposée à l'augmentation du nombre d'agents de la commune.

Monsieur l'adjoint au Maire informe que la commune est contrainte par l'augmentation de la charge de travail de créer un emploi supplémentaire.

Monsieur EVON se déclare opposé à cette création car c'est la commune de Séméac qui est amenée à financer une charge supplémentaire qui devrait l'être par l'ensemble des communes, les autres communes voyant leur charge de travail diminuer.

Madame le Maire partage l'avis de monsieur EVON, et elle a déjà demandé à ce qu'une réflexion soit effectuée au niveau de l'agglomération d'autant plus que l'élaboration des cartes nationales d'identité se fait avec le même nombre de stations, la commune de Tarbes par exemple explose sous les demandes, car elle ne pratique pas jusqu'à présent la prise de rendez-vous.

Madame POUX s'interroge sur le fait que Séméac ait été choisi.

Madame le Maire explique que c'est parce que Séméac disposait d'une plate-forme numérique pour les passeports et comme il n'y a eu aucun redéploiement supplémentaire, ce sont les mêmes qui sont utilisées pour les cartes d'identité.

Madame POUX constate que l'Etat peut se targuer de diminuer ses dépenses s'il reporte celles-ci sur les communes, il faudrait demander une participation plus importante.

Madame le Maire ne peut que dresser le bilan que depuis des décennies, les gouvernements successifs ont toujours transféré les charges sur les collectivités locales sans les recettes.

Sur proposition de madame le Maire,

Vu l'article 34 de la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la nécessité de répondre à l'augmentation de charges de travail due notamment à la numérisation des cartes nationales d'identité.

Considérant que le grade de la personne qui sera recrutée, n'est pas connu à ce jour.

Après présentation de Philippe BAUBAY,

Sous réserve de l'avis du comité technique, Madame le Maire demande à l'assemblée de créer les emplois suivants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 pour et 4 voix abstention

DÉCIDE

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs en :

- créant un emploi à temps complet :
 - o d'adjoint administratif,
 - o d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe,
 - o adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- à la date d'effet du 1^{er} mai 2017

Article 2 : La présente délibération fait l'objet des formalités suivantes :

- Transmission au Représentant de l'État, service du contrôle de légalité ;
- Publication au registre des délibérations et au recueil des actes administratifs ;
- Transmission au comptable public de la commune.

Questions diverses et communications

Vente au jardin de Pyrène :

Madame le Maire souhaite informer le conseil municipal sur les nouveaux tarifs affichés au m² des terrains vendus, ceux-ci sont passés de 89€ à 93€, mais il ne s'agit que d'une augmentation faciale si la tva a augmenté et donc le prix, les frais de notaire ont eu de leur côté diminué ce qui fait pour l'acquéreur un gain parfois minime. L'OPH vient de signer les acquisitions prévues, les travaux devraient donc commencer on l'espère avant la fin de l'année. Actuellement, 6 terrains sont sous promesse de vente, les permis de construire pour certains d'entre eux ont été délivrés, les promesses vont se concrétiser prochainement, un terrain a été définitivement acquis et deux sont réservés. Soit 9 au total.

EHPAD :

Madame le Maire explique que le projet d'Ehpad porté par SOS seniors sur le territoire de la commune n'a pas été retenu par la commission ad'hoc pourtant il avait été le mieux noté dans un premier temps 76,5 sur 100 le projet SCAPA n'ayant que 75 sur 100.

Dans un second temps le projet SCAPA sur Horgues a vu sa note révisée et il a été retenu notamment par 7 associations d'usagers.

Elle ne fera pas de commentaires à ce sujet.

Fin de la réunion 21h30

Madame le Maire,



Geneviève ISSON